Palais Granvelle - Musée du Temps - 2^{ème} tranche de travaux - Demandes de subventions auprès du Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 28 septembre 1988, le Conseil Municipal avait sollicité la participation financière de l'État pour une première tranche financière de travaux estimée à 4 000 000 F TTC.

C'est ainsi que deux subventions, l'une de 800 000 F (Direction du Patrimoine) et l'autre de 886 500 F (Direction des Musées de France) ont été accordées à la Ville.

Il convient dès à présent de solliciter le concours de l'État pour une 2^{ème} tranche financière de travaux, fixée à 6 000 000 F TTC, soit 5 060 000 F HT, et ce dans les conditions suivantes :

a) opération de restauration et de restructuration des parties classées Monuments Historiques d'un montant de 2 500 000 F HT, pour laquelle le Ministère de la Culture, Direction du Patrimoine, peut apporter une contribution au taux de 40 %, soit 1 000 000 F,

b) opération d'aménagements intérieurs d'un montant de 2 560 000 F HT, pour laquelle le Ministère de la Culture, Direction des Musées de France, peut apporter une aide financière à hauteur de 40 % également, soit 1 024 000 F.

Le Conseil Municipal est invité à :

- solliciter auprès du Ministère de la Culture, de la Communication, des Grands Travaux et du Bicentenaire :
 - * Direction du Patrimoine, une subvention de 1 000 000 F pour les travaux de restauration et de restructuration des parties classées Monuments Historiques du Palais Granvelle,
 - * Direction des Musées de France, une subvention de 1 024 000 F pour les travaux d'aménagements intérieurs,
 - solliciter la participation financière de la Région pour cette 2ème tranche de travaux,
- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant, le montant des aides accordées, dès notifications des décisions attributives de subvention, en recettes au chapitre 903.61.1051/1052. 86021.31000 et en dépenses au chapitre 903.61.232.86021.31000,
- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville par l'inscription des crédits nécessaires aux budgets primitifs des années 1991 et suivantes.
 - M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: C'est là aussi une très grosse opération pour les années qui viennent.
- *M. JACQUEMIN :* Monsieur le Maire, simplement une information. Où en est-on du Musée de l'Horlogerie, car il avait été question un moment de faire un Musée de l'Horlogerie en tant que tel. Mais les projets sont, je crois, d'intégrer ce Musée de l'Horlogerie dans le Musée du Temps, alors je ne sais pas si ce soir on a le temps de parler de cela, mais il serait intéressant d'avoir peut-être une note d'information sur ce sujet.
- M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: On vous donnera aussi dans une seconde note -à moins que l'Adjoint veuille le faire rapidement- des informations sur l'intégration du Musée de l'Horlogerie dans le Musée du Temps, et ce qu'on fait pour l'instant.

M. LIME: L'idée de l'implantation d'un Musée de l'Horlogerie est une idée qui avait fait son chemin à un moment où la décision n'était pas prise de la réalisation du Musée du Temps. On s'était dit alors que compte tenu de l'intérêt des collections d'horlogerie que possédaient la Ville de Besançon et son Musée, il était intéressant au moins dans des proportions relativement limitées, de faire un Musée de l'Horlogerie. Il est bien évident que la décision finalement prise de construire le Musée du Temps englobe l'élément horlogerie dans cette dimension temps tout simplement. Donc le Musée de l'Horlogerie n'existe plus en tant que tel, si je puis dire, l'expression est fort mauvaise et serait contestée par l'École de Conservateurs. Il est intégré, il est un élément donc du Musée du Temps tout simplement. Il n'y aura donc pas de Musée de l'Horlogerie à Besançon.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, une remarque très rapide. Personnellement je souhaite qu'il y ait dans le Musée du Temps une composante importante consacrée à l'histoire industrielle et sociale naturellement qui s'attache à cette activité industrielle qui a marqué notre ville depuis longtemps. Donc je souhaiterais connaître les conditions dans lesquelles ce sujet sera traité à l'intérieur même de la muséographie.

M. LIME: C'est tout à fait l'esprit. Il y aura bien évidemment une partie importante consacrée à l'histoire industrielle de Besançon et à son histoire même en terme de capacité de main d'œuvre qui sera orientée autour de l'horlogerie. Je crois qu'un projet muséographique est élaboré actuellement par le Conservateur Joëlle MAUHERAN, un projet extrêmement séduisant dont tout l'intérêt est de déborder de l'aspect horlogerie pour atteindre la dimension temps dans toutes ses proportions. C'est cela l'objet du Musée du Temps qui va se discuter avec le futur architecte muséographe dans la mise en place architecturale des choses.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE: Nous ne perdons pas notre temps. Nous avons récupéré récemment la collection, intéressante au niveau de l'histoire de l'horlogerie, de M. BELMONT et on l'a mise, j'allais dire à l'abri. Ce sera aussi une composante de ce Musée de l'Horlogerie. On a de très belles collections au Musée et tout cela va constituer effectivement un des éléments du Musée du Temps mais un élément important pour la Ville de Besançon.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions qui lui sont soumises.